



Ai je le droit à une Prime de Noël en CCD ?

Par **alej**, le **30/12/2015** à **15:33**

Bonjour, je suis en CDD depuis le 22 juillet (dans une congrégation de Soeurs) et je termine le 23 janvier 2016. Mes collègues (en CDI) ont eu la prime de Noël et moi non. Est ce légale ? Quel document peut me notifier si je peux y prétendre ou pas ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **30/12/2015** à **17:18**

Bonjour,

Il faudrait effectivement connaître l'origine de la prime de Noël mais qui ne provient pas forcément de la Convention Collective...

En principe, vous avez les mêmes droits que les salariés en CDI...